



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 05 MAI 2022 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :

en exercice : 58

présents : 48

absents représentés : 8

absents excusés : 2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 05 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de mai à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 27 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Henri ARBEILLE, Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Géraldine CAYLA, Magali CAZALIS, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Dominique DUHIEU, Florence DUPOND, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHE, Pierre LAFFITTE, Éric LAHILLADE ? Alexandre LAPÈGUE, Cédric LARRIEU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Élisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Serge VIAROUGE, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, M. Lionel CAMBLANNE a donné pouvoir à M. Henri ARBEILLE, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Séverine DUCAMP a donné pouvoir à M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Isabelle LABEYRIE a donné pouvoir à M. Serge VIAROUGE, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Yves TREZIÈRES a donné pouvoir à Mme Françoise AGIER, M. Christophe VIGNAUD a donné pouvoir à M. Pierre PECASTAINGS.

Absents excusés : Monsieur Olivier PEANNE et Madame Carine QUINOT.

Secrétaire de séance : Monsieur Francis BETBEDER.

OBJET : INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DES 24 SEPTEMBRE, 26 NOVEMBRE 2020 ET 23 SEPTEMBRE 2021 PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT

Rapporteur : Monsieur le Président

A - CULTURE

Décision du président n° 20220324DC33 en date du 24 mars 2022 portant approbation de la convention de partenariat avec l'office artistique de la région Nouvelle-Aquitaine (OARA) pour l'aide à la diffusion en région de la saison 2021-2022 de la Communauté de communes

Décision du président n° 20220324DC34 en date du 24 mars 2022 portant approbation du contrat de cession du spectacle « chroniques martiennes » par la compagnie Théâtre dans la forêt le 7 avril 2022 à Pôle Sud

B - SUBVENTION

Décision du président n° 20220216DC08 en date du 16 février 2022 portant demande de subvention au titre de la réduction des pollutions domestiques et pluviales portée par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour le réaménagement de la route du Tuquet à Saint-Geours-de-Maremne comportant des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales

Décision du président n° 20220310DC32 en date du 10 mars 2022 portant demande de subvention au titre du règlement régional d'intervention sur les gares et pôles d'échanges concernant les études préliminaires relatives à l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal en gare de Saint-Vincent de Tyrosse

Décision du président n° 20220317DC35 en date du 17 mars 2022 portant approbation de la convention de partenariat avec l'association Solutions mobilité dans le cadre de la subvention attribuée par MACS pour l'année 2022

Décision du président n° 20220324DC36 en date du 24 mars 2022 portant demande d'une subvention au titre de la réduction des pollutions domestiques et pluviales portée par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour le réaménagement de l'avenue de Tourren et du chemin de Mattecu à Saint-Vincent de Tyrosse comprenant des travaux de désimperméabilisation et de plantation de végétaux

Décision du président n° 20220414DC41 en date du 14 avril 2022 portant demande d'une subvention au titre de l'appel à projets « France Relance » dans le cadre du plan de relance 2022 pour la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage le Hérisson à Capbreton

Décision du président n° 20220414DC42 en date du 14 avril 2022 portant demande d'une subvention au titre de l'appel à projets « France Relance » dans le cadre du plan de relance 2022 pour la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Tortue à Soustons

Décision du président n° 20220414DC43 en date du 14 avril 2022 portant demande d'une subvention au titre de l'appel à projets « France Relance » dans le cadre du plan de relance 2022 pour la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de l'Écureuil à Saint-Vincent de Tyrosse

C - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Décision du président n° 20220414DC37 en date du 14 avril 2022 portant délégation ponctuelle de l'exercice du droit de préemption urbain au profit de l'établissement public foncier local « Landes Foncier » à l'occasion de l'aliénation de l'immeuble cadastré section AR n° 0147 sis 254 chemin du bayonnais à Bénesse-Maremne (40230)

Décision du président n° 20220421DC39 en date du 21 avril 2022 portant délégation ponctuelle de l'exercice du droit de préemption urbain au profit de la commune de Seignosse à l'occasion de l'aliénation du bien cadastré section AW n° 27 sis 7 avenue de la grande plage (40510)

D - PATRIMOINE

Décision du président n° 20220414DC40 en date du 14 avril 2022 portant approbation du bail saisonnier dérogatoire entre la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud et l'entreprise Harte Bon pour la location de la boutique éphémère sise lieu-dit La Bourse à Capbreton - Année 2022

E - MARCHÉS PUBLICS

Marchés et accords-cadres selon la procédure adaptée :

- Services

Réalisation de missions de coordination de la sécurité et de la protection de la santé pour les travaux d'aménagement et d'entretien de voirie, de voies vertes, d'ouvrage d'art, de réseaux et des ZAE communautaires

Notification : 25 mars 2022

Titulaire : France Coordination Sécurité à Seignosse (40)

Montant : 195 000 € HT maximum

Mission de contrôle technique pour la construction du nouveau pôle culinaire

Notification : 29 mars 2022

Titulaire : APAVE à Bidart (64)

Montant : 23 650 € HT

Mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection des carrelages du complexe aquatique Aygueblue

Notification : 29 mars 2022

Titulaire : LCO – STETBAT à Baucaire (30)

Montant :

Tranche ferme : 49 000 € HT

Tranche optionnelle solution 1 : 26 000 € HT

Tranche optionnelle solution 2 : 25 200 € HT

Mission OPC : 4 000 € HT

Mission de CSPS pour la construction du nouveau pôle culinaire de la Communauté de communes MACS

Notification : 14 avril 2022

Titulaire : BUREAU VERITAS à Bayonne (64)

Montant : 10 000 € HT

• **Travaux**

Construction de la nouvelle station SNSM Capbreton Hossegor

Notification : 25 mars 2022

- Lot 1 : Terrassement – fondations – petite maçonnerie
 - o Titulaire : TECHNO PIEUX LANDES à Gousse (40)
 - o Montant : 17 920 € HT

Travaux de rénovation de production d'eau chaude pour le pôle culinaire de la Communauté de communes MACS à Seignosse

Notification : 19 avril 2022

Titulaire : BOBION et JOANNIN à Bayonne (64)

Montant : 94 612,81 € HT

Le conseil communautaire prend acte de ces infirmations.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 05 mai 2022

Le président,

Pierre Froustey

